

*Questions orales*

Nous nous réjouissons particulièrement des changements qui vont interdire la production, la vente, la location, la distribution et même la possession de tout document décrivant des relations sexuelles explicites, un comportement violent et dégradant, et l'exploitation sexuelle des enfants. Cette annonce vise à faire clairement savoir aux Canadiens que les intérêts égoïstes et pervers de quelques-uns ne pourront plus corrompre à leur guise l'esprit de nos jeunes et la fibre morale de la société canadienne dans son ensemble.

Je suis sûr que les nombreux résidents de Kitchener qui m'ont écrit pour m'exprimer leurs vives inquiétudes au sujet de la pornographie se réjouiront de ces mesures exhaustives.

\* \* \*

**LA CHAMBRE DES COMMUNES**PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU *PARLIAMENTARY ROADS STUDY GROUP*

**M. le Président:** Je tiens à signaler aux députés la présence à notre tribune aujourd'hui des membres du Parliamentary Roads Study Group, de Westminster, sous la direction des députés Peter Fry et Roy Hughes.

**Des voix:** Bravo!

● (1415)

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LES SOINS MÉDICAUX****LE FINANCEMENT FÉDÉRAL**

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Aujourd'hui, le ministre de la Santé a déclaré qu'il ne voulait pas dicter à l'Ontario la façon dont il devait résoudre ses problèmes dans le domaine de la santé. Pendant ce temps, le gouvernement fédéral a placé les gouvernements provinciaux dans une situation extrêmement difficile en réduisant ses paiements de transfert d'environ 8 milliards au cours des prochaines années.

Le ministre n'ignore pas que, d'ici 1990, nous aurons trois millions de personnes âgées, c'est-à-dire un tiers de plus qu'en 1980. Comment les provinces pourraient-elles assurer des services médicaux satisfaisants à la population du troisième âge alors que le gouvernement fédéral réduit considérablement ses paiements de transfert?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, tout d'abord, le gouvernement fédéral n'a pas réduit ses paiements de transfert aux provinces. Le projet de loi C-96 maintient ces paiements intégralement et, par-dessus le marché, il les augmente substantiellement. Pour ces deux programmes, les paiements de transfert qui seront versés au cours de la prochaine période

quinquennale atteindront 90 milliards alors qu'ils se chiffraient à 65 milliards pour la période précédente.

**Des voix:** Bravo!

**M. Epp (Provencher):** Deuxièmement, le projet de loi C-96 contient une disposition qui assure une protection contre l'inflation. Si le député examine les comptes publics, il verra qu'exception faite de l'Aide publique au développement et de la défense, le financement des programmes établis augmente au même rythme que celui des autres programmes. Par conséquent, le député se trompe sur ce plan. Serait-il contre la Loi canadienne sur la santé? Souhaite-t-il des modifications?

**LA POSITION DU MINISTRE**

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition):** Monsieur le Président, nous sommes tout à fait pour la Loi canadienne sur la santé. La loi à l'étude réduira de 8 milliards le montant que les provinces étaient en droit d'espérer. Le ministre parle d'une progression parallèle à l'inflation. En raison du vieillissement de la population, le coût de la santé va augmenter plus rapidement que le taux d'inflation. Que peuvent faire les provinces? Le ministre s'attend-il à ce qu'elles ferment des hôpitaux, à ce qu'elles limitent la recherche et le développement ou alors va-t-il les obliger à opter pour la surfacturation et le ticket modérateur?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Rien de tout cela, monsieur le Président. Je ne considère pas les choses de façon aussi négative. Le député a raison de dire que le vieillissement de la population, les progrès technologiques et l'apparition de nouvelles maladies augmenteront le coût de la santé. C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance à ces questions, par exemple lorsque nous en discutons avec les provinces.

Si le député examine comment se répartit le financement de la santé, il verra que la part du gouvernement n'a pas diminué. S'il jette un coup d'oeil sur le projet de loi C-96, il verra que le financement n'est pas réduit. S'il examine le montant total que les provinces reçoivent pour la santé et l'éducation postsecondaire, il verra que le gouvernement fédéral paye un peu plus que sa part par rapport à celle des provinces.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** A l'ordre.

[Français]

**LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES RELATIVES AUX FRAIS MÉDICAUX—LES EXIGENCES DES PERSONNES ÂGÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition):** Monsieur le Président, les provinces du Canada ne sont pas d'accord sur l'analyse du ministre, ni la population âgée, dont le nombre va augmenter jusqu'à 3 millions de personnes d'ici 1990.

Je pose encore une fois ma question. Comment répondre aux exigences de notre population plus âgée avec la décision gouvernementale de couper les dépenses médicales? Ce n'est pas moi que le ministre doit convaincre, mais son collègue, le ministre des Finances, de l'importance de cette question.